

LES ENJEUX LOCAUX DE LA DÉMOCRATIE ÉLECTRONIQUE

Le recours à des supports de communication pour développer la démocratie locale s'inscrit dans une tradition de l'information municipale. Celle-ci prend naissance à la fin des années soixante dix, au moment où les nouvelles équipes qui se présentent au suffrage local veulent rompre avec le pouvoir notabiliaire en place et avec sa capacité à négocier en circuit fermé avec les autorités représentantes de l'État. L'apparition des nouvelles techniques d'information et de communication (informatique, télécommunications) au début des années 80 reprend cette caractéristique de l'information municipale : chaque nouveau support se justifie par le fait qu'il signifie un accroissement de la démocratie locale. Il existe donc une tradition démocratique des outils de communication au niveau local, même si cette tradition est contrebalancée par un usage de ces outils strictement politique et au service des pouvoirs locaux, même si une minorité de la population est concernée par ces outils.

La mise en œuvre de nouvelles techniques réactive une tendance présente dans l'ensemble des sociétés : la pluralité des supports est considérée comme une avancée de la démocratie, au niveau local comme au niveau national. Cependant, la place de la démocratie dans la société a elle-même connu des évolutions, à première vue contradictoires.

La revendication d'une plus grande démocratie semble affecter l'ensemble des champs sociaux. Dans l'entreprise, au sein de l'appareil éducatif, dans la sphère familiale, l'exigence démocratique marque les rapports sociaux et ne se cantonne pas à la sphère politique. Mais le constat met en évidence à la fois la banalisation de la démocratie locale (et son affaiblissement, du moins au regard de son dynamisme des années 70), et la valorisation de la dimension démocratique dans la société. C'est dans ce contexte que se situe la mise en œuvre d'une « démocratie électronique ». La mise en œuvre des techniques d'information et de communication correspond à l'objectif déclaré des élus locaux de dynamiser les structures démocratiques. Plus généralement, leur utilisation par les collectivités territoriales s'inscrit dans un mouvement qui vise à la fois à prendre en compte cette exigence d'expression et de transparence formulée par les

habitants et à réactiver le lien politique qui unit la population locale à un territoire et à ses représentants.

Des évolutions en cours

L'espace local connaît un certain nombre d'évolutions depuis l'émergence de l'information municipale : dans le domaine des politiques de communication, des structures de médiation, et des formes de gouvernement urbain qui modifient les conditions d'insertion locale des nouvelles techniques de communication et leur usage démocratique.

Depuis la fin des années soixante-dix, les collectivités territoriales n'ont cessé d'augmenter le nombre de supports dans leur politique de communication et de s'adjoindre des praticiens de la communication, souvent d'ailleurs en fonction de la technicité et de la spécificité de chaque outil (chargé de mission câble, chef de projet télématique, webmaster...). Même si le journal municipal demeure le support le plus utilisé et celui qui mobilise le plus de compétences et d'énergie, la multiplication des outils de communication municipale est bien une tendance partagée par la majorité des communes, la différence se manifestant essentiellement dans les budgets accordés aux services de communication. Les politiques de communication se caractérisent depuis presque 20 ans par une accumulation des supports au fur et à mesure de leur apparition dans la sphère publique et dans le champ des médias : les radios locales privées, la télévision locale hertzienne ou par câble, le vidéotex, les sites internet plus récemment. Les pouvoirs locaux manifestent donc à peu près systématiquement des velléités d'utilisation de ces nouveaux supports, même si cette intention initiale se heurte par la suite à la question de la viabilité et de la pérennité de ces supports : tant sur le plan financier que sur celui du contenu. Ce qui frappe l'observateur de la communication municipale, c'est d'abord cette récurrence dans la mise en œuvre des outils. Cette dernière s'explique sans doute par le souci des pouvoirs locaux de ne pas paraître « en retard » par rapport aux évolutions de la société et à celles de l'État, les techniques de communication accompagnant le processus de modernisation des services publics et des activités locales. Mais l'engouement des élus pour les nouvelles techniques vient également du fait que ces techniques se distinguent du support imprimé parce qu'elles sont porteuses d'une dimension interactive. L'interactivité technique conduit « naturellement » à penser ces dispositifs techniques comme favorisant, plus que les autres, des formes d'interactivité politique et donc de démocratie directe. Ainsi la démocratie électronique ou la télé démocratie se substituerait-elle à la démocratie représentative grâce aux nouvelles techniques de communication. Ces supports sont d'autant plus investis de discours porteurs d'espoir que les procédures traditionnelles de concertation rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre. Commissions municipales ouvertes aux représentants associatifs, réunions publiques de quartier, « États Généraux de la ville », enquêtes, expositions, tous ces éléments qui se sont inscrits dans un mouvement général

de démocratisation de la société locale ne génèrent plus le même enthousiasme de la part des habitants et des élus. Ces derniers craignent en effet la lenteur du processus, les lassitudes qu'il génère, les risques de fragilisation du pouvoir en place qu'il peut susciter, ou encore l'émergence d'intérêts particuliers au détriment de la recherche de l'intérêt collectif.

Ainsi, depuis le début des années 80, avec les services télématiques municipaux, puis les canaux locaux de réseaux câblés, s'opère un progressif déplacement : de la place publique à « l'agora électronique », de l'expression en public à l'interactivité, des lieux de réunions aux territoires immatériels du cyberspace. Les TIC donnent ainsi la possibilité à la notion de démocratie locale¹ de perdurer en se modernisant et de se trouver un nouveau souffle. La mise en œuvre des nouvelles techniques contribue ainsi à l'effacement des modalités traditionnelles d'expression de la démocratie ou du moins elles accélèrent l'obsolescence des procédures traditionnelles de consultation de la population. Elles conduisent donc à s'interroger sur les modalités de renouvellement de la démocratie locale ou sur les spécificités de la démocratie directe.

Les associations sont traditionnellement considérées comme des éléments-clés de la démocratie locale. Elles ont été rapidement associées au journal municipal qui leur ont laissé des pages consacrées à leurs activités. Les associations locales se sont présentées dans la « sphère publique du débat² » lors de la mise en œuvre de diverses instances de participation. Elles ont constitué au moment du développement de l'information municipale les premiers interlocuteurs des pouvoirs locaux : d'abord parce qu'un certain nombre d'élus politiques étaient issus de leur rang, ensuite parce que composées de représentants des classes moyennes elles apparaissaient comme des interlocuteurs efficaces pouvant faire face à la technicité de certains dossiers, enfin parce qu'elles ont constitué des appuis solides aux nouveaux pouvoirs locaux et des relais indispensables à la vie politique locale. Leur venue dans la sphère publique lors d'actions de participation et de concertation conduit à leur progressive institutionnalisation sur la « scène d'apparition » que constitue le journal municipal. C'est au moment où les associations prennent leur place dans la scène publique d'apparition qu'elles semblent se retirer de la sphère publique du débat. Si les associations demeurent aujourd'hui encore des acteurs de la vie locale, il n'est pas sûr qu'elles soient considérées encore comme des interlocuteurs essentiels de la politique locale. D'abord, parce que l'histoire montre que notre pays a toujours cherché à éviter la constitution de corps intermédiaires entre le citoyen et la république — dans ce cadre, les revendications associatives des années 70 restent éphémères —, ensuite parce que l'engagement associatif a lui-même évolué. Les travaux sur le militantisme associatif, et en particulier ceux de Jacques Ion, indiquent des évolutions vers un « affranchissement des appartenances géographiques et même des règles de fonctionnement de la représentation associative ». A travers la vie associative, c'est la relation de l'individu au groupe qui se joue ainsi que la présence de ce groupe dans l'espace public local. Les observateurs signalent le déclin d'un modèle traditionnel d'implication des individus dans les groupements qui « fonctionnent concrètement au communautaire, à l'appartenance identitaire, à l'engagement illimité³ ». Ils annoncent l'émergence d'un nouveau modèle de l'engagement

qui serait « davantage contractuel, indifférent aux sociabilités communautaires comme au cadre national et valorisant, à la carte, les compétences personnelles, dans un espace référencé sur d'autres critères que la composante étatique⁴ ». De ce constat, il est possible d'en déduire que le modèle traditionnel de la participation des citoyens ne correspond plus aux nouvelles formes de l'engagement collectif que la crise du militantisme politique renforce. En d'autres termes, les structures de médiation locale évoluent et cela entraîne un certain nombre de conséquences : d'une part, les modes d'engagement traditionnel ne conviennent plus, d'autre part les pouvoirs locaux ne peuvent plus s'appuyer sur ces structures comme instances de médiation de la population et comme interlocutrices du pouvoir, enfin, les supports de communication municipale semblent du même coup ne plus être adaptés à cette nouvelle configuration des rapports de l'individu au collectif.

Parallèlement à cette tendance, les relations entre eux des territoires de l'action politique connaissent des transformations que l'évolution des structures de médiation précédemment indiquées souligne. Le mouvement de décentralisation a certes mis en valeur l'espace local de décisions mais il a favorisé l'émergence de plusieurs niveaux territoriaux qui entrent en concurrence les uns avec les autres. D'une manière plus générale, le nombre d'acteurs locaux a augmenté, l'entremêlement des situations entre le niveau local, intercommunal, départemental ou régional multiplie les acteurs et les instances intervenant dans le traitement de tel ou tel dossier. Le secteur public local a lui-même évolué, il est constitué d'un nombre croissant d'organismes au statut fort divers. Les SEM, EPIC, GIE ou autres associations dites paramunicipales assurent la gestion d'un certain nombre d'opérations⁵ dont l'une des caractéristiques est d'accentuer les formes de partenariat entre secteur public et secteur privé.

L'évolution du secteur public, la présence des acteurs du secteur privé dans le champ local entraîne une fragmentation des lieux de décision ainsi qu'une dilution des pouvoirs dans des instances dont la visibilité auprès des citoyens n'est guère assurée. La difficulté pour identifier enjeux et acteurs est amplifiée par d'autres tendances : le processus de globalisation de l'économie, la progressive remise en cause de l'État-nation, la montée en puissance des institutions européennes. L'ensemble de ces tendances qui affectent plus ou moins directement la gestion des services urbains trouble les formes d'organisation locale et leur représentation auprès des citoyens. Le recours au thème de l'identité locale dans les politiques de communication se situe dans cette perspective, celle de reconstituer un territoire d'action au moment où les frontières de celui-ci donnent l'impression de s'émietter.

Les pouvoirs locaux voient également se transformer leurs modalités de gestion du territoire urbain, la notion de gouvernance urbaine est en particulier appliquée aux actions de coordination des différents organismes intervenant dans le champ local. « Le terme de gouvernance urbaine suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale, la prise en compte du citoyen et du consommateur, la complexité des nouvelles formes de citoyenneté⁶ ».

La notion de gouvernance met en évidence le fait que les collectivités territoriales n'appliquent pas seulement les politiques publiques nationales mais qu'elles disposent d'une marge de manœuvre et d'une autonomie pour en impulser par elles-mêmes, au niveau local. L'intervention des pouvoirs locaux dans le domaine des nouvelles techniques d'information et de communication illustrent ces deux types d'action. Les communes ont ainsi été amenées à coopérer étroitement avec l'opérateur public (la DGT, puis France-Télécom) en participant financièrement au développement des infrastructures de télécommunications, comme ce fut le cas pour le téléphone ou par la suite pour les zones de télécommunications avancées. Ces vingt dernières années ont cependant souligné une intervention de plus en plus nette des collectivités territoriales dans des domaines qui ont été longtemps soumis à un monopole d'État. Le plan télématique puis le plan câble ont ainsi mobilisé les maires tant dans le domaine des infrastructures que dans celui des services de communication, appelés aujourd'hui « téléservices ». Il n'existe d'ailleurs guère de secteurs dans lesquels les collectivités territoriales n'interviennent pas : le télétravail, la télémedecine, la téléformation par exemple sont des secteurs vis-à-vis desquels les pouvoirs locaux manifestent un net intérêt⁷.

Ainsi après une phase de mobilisation des collectivités territoriales sur les enjeux économiques des nouvelles techniques, celles-ci paraissent-elles soucieuses d'offrir des services aux publics qui puissent être disponibles sur les réseaux de télécommunications. Plus que pendant la décennie 80-90, les pouvoirs locaux sont aujourd'hui attentifs aux contenus proposés, et les actions de démocratisation de la vie politique locale peuvent se lire comme un moyen de soutenir la curiosité du public en faveur de ces nouvelles techniques ou du moins de leurs contenus.

L'espace local demeure donc affecté par des évolutions spécifiques : des formes de participation locale qui s'épuisent ou du moins qui ne correspondent plus aux modalités de la représentation locale, un rapport différent de l'individu aux structures collectives, une transformation des formes du gouvernement local. Le système local « repose sur la polarisation des pouvoirs locaux qui comporte deux mécanismes apparemment contradictoires, mais en fin de compte complémentaires, la concentration du pouvoir et la dispersion des centres de décisions⁸ ». Dans ce cadre, la démocratie directe et le recours aux techniques de communication s'intègrent dans des stratégies d'acteurs qui visent, pour l'essentiel, à réactiver un rapport politique entre élus et habitants. En cela, la mise en œuvre des techniques de communication s'inscrit dans une longue tradition de l'information municipale. Cependant, les évolutions en cours indiquent que, à l'intérieur de ce rapport, les techniques de communication sont requises pour construire la figure de l'élu plus que celle du citoyen.

Les ambiguïtés de la démocratie « directe »

Le recours aux techniques de communication s'inscrit d'abord dans un double mouvement : celui de l'acculturation de la population aux techniques et pour l'essentiel à l'informati-

que tant dans la sphère domestique que dans la sphère professionnelle, celui également de la gestion informatisée des activités municipales. En ce sens, l'introduction des nouvelles techniques dans la sphère politique locale peut se comprendre comme l'aboutissement d'un processus marqué par « la médiatisation de la communication [résultant] de l'usage croissant de dispositifs techniques qui s'interposent entre les protagonistes dans les échanges sociaux⁹ ». Pour ces raisons, l'emploi du qualificatif « direct » pour désigner les formes de démocratie locale qui ont recours aux nouvelles techniques d'information et de communication a de quoi étonner. L'expression met en évidence un paradoxe : l'utilisation de la médiation technique permettrait de retrouver un « face à face », un dialogue, ou une immédiateté des relations entre élus et citoyens qui n'existeraient pas ou plus dans les formes traditionnelles de la démocratie locale. Cette distinction entre formes nouvelles et formes archaïques occulte la place de la médiation technique. L'expression « démocratie directe » semble même volontairement employée pour éviter tout questionnement. En effet, le dispositif technique n'est jamais l'enjeu de débat. Or, dans le cas des séances télévisées du conseil municipal ou de forum électronique, les choix techniques opérés procèdent de stratégies d'encadrement des paroles publiques. C'est bien toujours le pouvoir politique local qui définit le cadre des échanges entre élus et citoyens, même si cette dimension se veut discrète et cachée. Ainsi les formes de démocratie électronique sont bien médiatisées par des dispositifs techniques (qui eux-mêmes font partie de stratégies politiques) et les formes plus traditionnelles d'expression démocratique (réunions de concertation) se déroulent bien dans l'immédiateté de la relation. La participation des habitants à des opérations d'aménagement repose en grande partie sur la tenue de réunions d'information où élus et habitants sont bien en situation de face à face. Il y a donc dans l'insistance mise dans le « direct » comme le rejet des formes traditionnelles de la démocratie du fait même de l'idéalisation d'un rapport direct du citoyen au politique. Et plus les procédures techniques donnent l'impression de se rapprocher de cet aspect, plus elles paraissent légitimes et plus elles semblent retrouver les origines de la démocratie. Il n'est cependant guère possible de dissocier formes modernes et formes anciennes ni de présenter les premières comme une alternative aux secondes. En effet, la diffusion des informations demeure une des dimensions essentielles de l'activité démocratique, et dans ce cas, la différence entre supports imprimés et nouvelles techniques est faible. Les informations existantes sur support imprimé (journal municipal, plaquettes d'information...) sont reprises sur support électronique (service télématique ou site internet). La première utilisation des nouvelles techniques repose d'abord et peut-être essentiellement sur une reproduction des informations déjà existantes à l'exemple de la ville d'Amiens qui propose une mise en ligne du journal municipal et une consultation des numéros précédents archivés.

Les actions de démocratie locale ne sont donc pas indépendantes de la politique de communication de la municipalité et de la conception qu'elle se fait de l'utilisation des nouveaux supports de communication. La mise en œuvre d'un site internet s'inscrit dans ce principe de mise à disposition de ces informations auprès des habitants. Ainsi une opération de consultation de la population concernant l'aménagement d'un quartier, d'un centre-ville ou l'organisation des

transports urbains comprend la mise en œuvre d'une exposition, la publication d'un journal, l'organisation de réunions publiques et la réalisation d'un site internet. Au moment de la révision de son POS (plan d'occupation des sols) la ville de Grenoble a mis à disposition de la population dans des lieux publics des bornes interactives de consultation qui complètent le dispositif de consultation. Dans le même ordre d'idées, l'on peut citer l'exemple de la ville de Rennes qui a réalisé un cd-rom de présentation de son budget. Le recours aux nouvelles techniques d'information et de communication fait partie de la diversification des outils de communication à l'œuvre dans les politiques municipales de communication. Elle est rendue possible du fait même de la professionnalisation du personnel travaillant dans les services municipaux de communication qui voient dans la mise en œuvre des techniques de communication une manière d'affirmer leur autonomie et leurs compétences face au pouvoir politique.

Cette diversification des modes de diffusion renforce la visibilité des activités locales et municipales : les sites municipaux sur internet offrent de nombreux renseignements sur les communes — actualité locale, guide pratique, rubrique économique, informations administratives, présentation de services ou de personnalités locales... — et contribuent à l'intégration de l'habitant dans un territoire, mettant ainsi en évidence le fait que connaissance des activités locales et investissement dans un processus démocratique vont de pair.

On le voit, il convient donc, dans un premier temps de questionner l'utilisation des nouvelles techniques de communication par les pouvoirs locaux : elle ne se situe pas en rupture avec les procédures traditionnelles d'information et de concertation, elle ne se substitue pas à celles-ci mais les complètent et les prolongent.

Pendant, la caractéristique de ces nouvelles techniques est leur possibilité de favoriser l'interactivité, celle-ci offre des capacités d'intervention directe des habitants dans la délibération ou dans le processus décisionnel. La faculté pour un usager d'un service télématique ou internet de déposer un avis ou de questionner le pouvoir local est considérée comme une spécificité de ces nouvelles techniques. Il en est de même lors des séances de conseil municipal retransmises sur la chaîne locale et pendant lesquelles le maire sollicite des questions venant du public qui est soit rassemblé dans la salle du conseil soit présent dans d'autres lieux de la ville selon l'exemple bien médiatisé de la ville d'Issy-les-Moulineaux. Cette situation autorise une relation immédiate entre les élus et les habitants. Il est en effet habituel que lors d'opérations de concertation, les élus mettent à la disposition des habitants des cahiers permettant de recueillir avis et doléances, souvent dans les lieux-mêmes où se tiennent réunions ou expositions. La réponse, s'il y en a une, est alors différée. Le « direct » des nouvelles techniques accorde la faculté aux usagers de poser une question aux élus et d'obtenir dans le même instant une réponse. Il offre l'opportunité de dialoguer « en direct » c'est-à-dire sans intermédiaire et même de façon individualisée. Le recueil d'opinions et de questions n'est donc pas l'apanage des nouvelles techniques mais les situations qui les utilisent favorisent un élargissement du public (qui n'a plus besoin d'être cantonné dans la seule salle du conseil, mais qui peut se trouver dans d'autres lieux publics raccordés et même chez lui), ou la possibilité de répondre pour les élus de

manière personnalisée et tout au long de l'année aux questions déposées sur le site électronique. Le maire de Boulogne-Billancourt a par exemple choisi de répondre pendant une heure, une fois par mois, directement aux questions posées par les administrés de sa ville. Les possibilités d'interactivité technique mettent en évidence la figure d'un habitant actif, susceptible de s'impliquer dans les affaires locales tout comme les opérations de concertation jouent aussi sur le registre de l'implication de l'habitant, de sa transformation en citoyen actif et responsable. Les techniques de communication sont bien porteuses « d'une idéologie de l'activité et de la responsabilité individuelle, [elles] comportent une dimension d'injonction à l'implication personnelle et à l'expression par chacun de ses choix et préférences¹⁰ ».

Ainsi l'interactivité technique favoriserait-elle une démocratie directe au sens fort du terme, c'est-à-dire sans médiation et en direct, au moment où se déroule l'action-même, sans temps différé. Ce direct-là, semblable à celui qui se déroule dans les médias de flot que sont la télévision et la radio correspond à une temporalité immédiate. Dans ce cas, il fournit l'occasion au pouvoir local de recueillir l'opinion publique instantanément et de trouver des compensations aux « dysfonctionnements des procédures démocratiques régulières. [...] On voit bien ainsi que l'opinion publique définit toujours une modalité spécifique d'exercice de la souveraineté du peuple. Au regard des échéances fixes de la vie électorale et des rythmes lents des institutions, elle met en œuvre une sorte de représentation continue, de démocratie permanente¹¹ ». La sollicitation de l'opinion à travers les sites internet ou les séances retransmises de conseils municipaux ou les opérations de concertation peut se lire comme l'instauration de « télésondages » dont la fonction est d'autant plus nécessaire au pouvoir local que les structures de médiation associatives et politiques sont fragiles et qu'elles ne jouent plus tout à fait le rôle de relais de l'opinion auprès des élus. En ce sens, plus que l'intégration des points de vue des citoyens dans un processus décisionnel, ces opérations fournissent au pouvoir local une connaissance parfois fine des réactions de la population locale.

Il convient de s'interroger sur le contexte dans lequel sont utilisées les nouvelles techniques. Plutôt que de parler de démocratie directe, il conviendrait de désigner cette situation sous l'expression de « démocratie événementielle ». En effet, l'utilisation des nouvelles techniques donne souvent un caractère spectaculaire aux opérations de concertation de la population. Le pouvoir local ne manque pas de valoriser cette utilisation et d'en espérer des retombées symboliques, tendant d'ailleurs à renverser les priorités affichées : c'est l'utilisation de ces nouvelles techniques qui devient l'événement et non les procédures démocratiques mises en place. Elle s'intègre alors à une opération de communication politique. Lorsque sont retransmises sur le canal local des réseaux câblés les séances du conseil municipal, il s'agit de médiatiser l'instance la plus formelle de la vie locale. L'objectif est bien une valorisation de la parole politique dans sa dimension institutionnelle. L'utilisation des techniques dans ce cas apparaît comme une tentative de moderniser l'instance suprême de l'exercice du pouvoir local, pour cette raison, plus qu'un renforcement de la démocratie locale, il s'agit alors d'une tentative de réhabilitation du politique. L'une des premières et principales utilisations des réseaux électro-

6. LE GALÈS P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de sciences politiques*, Presses de sciences politiques, vol. 45, n° 1, février 1995, p. 60.
7. Voir sur ce sujet, le numéro 47 (1999) de la revue *Sciences de la Société*, consacré aux « téléseices, les nouveaux services de communication ».
8. MABILEAU A., *Le système local en France*, éditions Montchrétien, 1991, p. 116.
9. MIEGE B., *La société conquise par la communication 2*, PUG, 1997, p. 143.
10. CHAMBAT P., « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », dans PAILLIART I. (dir.) *L'espace public et l'emprise de la communication*, éditions Ellug, 1995, p. 75.
11. ROSANVALLON P., *Le peuple introuvable*, éditions Gallimard, 1998, p. 342.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, décembre 1998.

CHAMBAT, P., « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », in PAILLIART I. (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Ellug, 1995.

GAXIE, D., *La démocratie représentative*, éditions Montchrétien, 1996.

LE BART, C., *Le discours politique*, PUF, 1998.

MABILEAU, A., *Le système local en France*, éditions Montchrétien, 1991.

Media, culture and society, « Electronic democracy », volume 18, n° 2, avril 1996.

MOUCHON, J., MASSIT-FOLLÉA, F., (dir.) *Information et démocratie*, ENS éditions, 1997.

PERRINEAU, P. (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1994.

Pouvoirs, « La démocratie municipale », n° 73, 1995.

Quaderni, n° 18, automne 1992.

Revue française de sciences politiques, Presses de sciences politiques, vol 45, n° 1, février 1995.

ROSANVALLON, P., *Le peuple introuvable*, éditions Gallimard, 1998.

TÉTU, J. F. (dir.), *Ville et information*, Les chemins de la recherche, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines, 1993.